

# Qu'est-ce que la CCT Gardiennage et Sécurité au Luxembourg ?

## Réponse courte

La CCT Gardiennage et Sécurité est la **convention collective de travail** applicable au secteur de la sécurité privée au Luxembourg, signée entre FEDIL Security Services et les syndicats LCGB et OGBL le 29 janvier 2026. Valable du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2027**, elle couvre les agents de sécurité (statiques, patrouilleurs, opérateurs B.C.), les transporteurs de fonds, les détectives de magasin, les agents de protection des personnes et les inspecteurs. Les cadres supérieurs sont exclus.

La CCT encadre les conditions de travail spécifiques au secteur : période de référence de 12 mois (2 076 heures maximum), heures supplémentaires majorées à 50 % (vs 40 % en droit commun), travail de nuit (+20 %, 22h-6h), travail du dimanche (+70 %, plage 6h-6h), 13e mois conventionnel, grilles salariales détaillées par fonction et ancienneté, et un régime complet de reprise de personnel en cas de perte de marché avec obligation de reprendre 100 % des salariés.

## Définition

La **convention collective Gardiennage et Sécurité** est un accord sectoriel négocié entre FEDIL Security Services A.S.B.L. et les syndicats LCGB et OGBL qui fixe les conditions minimales de travail et de rémunération pour les salariés du secteur de la sécurité privée au Luxembourg. Elle constitue un avenant à la CCT du 30 août 2019.

## Conditions d'exercice

La CCT couvre l'ensemble des fonctions du secteur de la sécurité privée.

Critère	Détail
<b>Fonctions couvertes</b>	Agents statiques, patrouilleurs, opérateurs B.C., transporteurs de fonds, détectives, protection personnes, inspecteurs
<b>Salariés administratifs</b>	Couverts
<b>Exclus</b>	Cadres supérieurs (art. L.162-8(3))
<b>Période de référence</b>	12 mois individuels (2 076h max)
<b>Heures supplémentaires</b>	+50 %
<b>Nuit (22h-6h)</b>	+20 %
<b>Dimanche (6h-6h)</b>	+70 %
<b>Jour férié (6h-6h)</b>	+100 % + indemnité légale
<b>Cumul majorations</b>	Oui

## Modalités pratiques

Les principales dispositions de la CCT sont résumées ci-dessous.

Thème	Règle clé
<b>Limites journalières</b>	10h/jour, 4h minimum d'affilée
<b>Limites hebdomadaires</b>	48h/semaine, 192h/mois
<b>Plan de travail</b>	Remis 10 jours avant, couvre 1 mois
<b>Repos veillant</b>	Rémunéré comme temps de travail si pause impossible
<b>13e mois</b>	1 traitement brut de base (pas en cas de démission/faute grave)
<b>Congé annuel</b>	26j ? 27j (3e année) ? 28j (5e année)
<b>Congé mariage</b>	6 jours (vs 3 en droit commun)
<b>Prime maître-chien</b>	10 €/jour
<b>Transport de fonds</b>	Prime 1 €/h, assurance 9x salaire, protection 12 mois post-agression
<b>Reprise marché</b>	100 % des salariés (? 70 % temps sur site, ? 6 mois)
<b>Formation sectorielle</b>	16h/agent + 8h introductive, fonds 1 % masse salariale

## Pratiques et recommandations

**Gérer** la période de référence individuelle de chaque agent en suivant le solde bonus/malus mensuel et en anticipant les ajustements en fin de période.

**Planifier** les plans de travail au moins 10 jours à l'avance et respecter l'ordre de priorité de rappel en cas de besoin urgent.

**Souscrire** l'assurance décès/invalidité pour les agents transporteurs de fonds dès le premier jour d'affectation.

**Vérifier** les conditions d'honorabilité de chaque agent tout au long de sa carrière, avec casiers judiciaires de moins de 3 mois.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027</b>	Convention sectorielle applicable
<b>Loi modifiée du 12 novembre 2002</b>	Activités privées de gardiennage et de surveillance
<b>RGD du 22 août 2003</b>	Dispositions d'exécution
<b>Art. <u>L.161-1</u> et suivants du Code du travail</b>	Cadre légal des conventions collectives

La CCT Gardiennage et Sécurité est la seule convention sectorielle applicable à la sécurité privée au Luxembourg. Elle se distingue par ses heures supplémentaires à 50 % (vs 40 % en droit commun), son congé de mariage de 6 jours (vs 3) et son régime détaillé de transport de fonds avec assurance obligatoire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.